

# L'ARGENT INFORMEL REPRÉSENTE 34 % DE LA MASSE MONÉTAIRE GLOBALE

Page 5

ALIMENTATION EN EAU

## DES COUPURES DANS PLUSIEURS COMMUNES D'ALGER

Page 16

ISSN : 1112-7449

# MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 4206 | Mardi 2 mars 2021 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BILAN CORONA EN ALGÉRIE

## 163 NOUVEAUX CAS ET 4 DÉCÈS EN 24 HEURES

Page 4

## CONSEIL DES MINISTRES



# LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Pages 2 - 3



CONFINEMENT PARTIEL CONTRE LE COVID-19

## RECONDUIT POUR UNE QUINZAINE DE JOURS DANS 19 WILAYAS

Page 16



PORTÉ DISPARU DEPUIS CINQ JOURS

## LE YOUTUBEUR "FEKRINHO" RETROUVÉ MORT À LA PLAGE CAP-ROUX

Page 16

# Texte intégral de la réunion du Conseil des ministres

*Le Conseil des ministres a tenu, dimanche, sa réunion périodique, sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale.*

C'est ce qu'indique un communiqué de la présidence de la République, dont voici le texte intégral :

"Le Conseil des ministres a tenu, dimanche 28 février 2021, sa réunion périodique, sous la présidence du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale.

L'ordre du jour de la réunion a porté, outre l'exposé du Premier ministre sur l'activité gouvernementale, sur l'examen de plusieurs exposés sectoriels, dont le premier a été celui présenté par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales sur le fonctionnement de la Commission d'aide à la définition des sites, la promotion de l'investissement et la régulation du foncier, en sus d'un état des lieux sur le foncier industriel.

Le Conseil des ministres a suivi, après, les exposés du ministre du Commerce sur l'approvisionnement du marché et le phénomène d'instabilité des prix, du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière sur la situation sanitaire et le programme de vaccination anti-Covid-19 puis du ministre de l'Industrie pharmaceutique sur la production du vaccin localement.

Enfin le ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques a présenté un exposé sur le recensement des mesures de simplification des dispositifs liées aux activités économiques soumises à autorisation.

Prenant la parole, le président de la République a commencé par souhaiter la bienvenue aux nouveaux ministres ainsi que la réussite dans leurs nouvelles fonctions exhortant les ministres reconduits dans leurs postes, à davantage d'efficacité, car étant au service du peuple et non le contraire. Ainsi, le Président Tebboune a ordonné la mise en place d'un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre sur le terrain des décisions du gouvernement dans tous les domaines en concrétisation des solutions aux préoccupations des citoyens.

Il a mis l'accent, par ailleurs, sur l'impératif de faire le distinguo entre l'extension urbanistique des villes et les zones d'ombre dans les régions pauvres et les villages.

A l'issue de l'endossement des exposés, le président de la République a donné les orientations suivantes :

**Premièrement** : promotion de l'investissement et régulation du fon-



cier industriel : le Président Tebboune a ordonné:

- La récupération de toutes les assiettes industrielles, des milliers, attribuées mais non exploitées à ce jour

- L'association des représentants des investisseurs et du patronat dans l'accompagnement et la promotion de l'investissement, en tant que partenaires dans le développement et acteur principal pour la relance de l'économie nationale

- L'assainissement des accumulations négatives caractérisant, par le passé, la politique du ministère de l'Industrie, en adéquation avec les textes juridiques et la nouvelle orientation de la politique industrielle

- Le placement des zones d'activités sous la tutelle et à disposition des présidents des Assemblées populaires communales (APC) pour définir les besoins de chaque région en termes d'activités et l'ouverture de la voie devant les startups.

**Deuxièmement** : le président de la République a chargé le ministre du Commerce de :

- La recherche d'une solution immédiate pour engager le transfert de propriété de l'usine de Jijel de production de l'huile de table suite aux jugements définitifs rendus contre les anciens propriétaires, et à accélérer sa remise en production

- L'activation effective des dispositions de la loi sur la Concurrence interdisant le monopole et la pénurie

- La révision des mécanismes de subvention du fourrage et aliments de bétail en vue de l'orientation rationnelle vers la consolidation de la production nationale et la réduction de la facture des importations, de manière à garantir la stabilité des prix des viandes sur le marché national. Il a insisté, dans ce sens, sur la lutte contre

la spéculation.

- L'association des éleveurs dans l'augmentation de la production de viandes et la réduction de la facture de l'importation avec engagement de l'État à la subvention du fourrage et à leur encouragement.

**Troisièmement** : en matière de santé Le président de la République a ordonné:

- Le maintien des mesures préventives prises, en particulier la fermeture des frontières et de l'espace aérien au vu de la conjoncture sanitaire mondiale marquée par la propagation de variants du nouveau coronavirus

- L'élargissement et le renforcement des enquêtes épidémiologiques, notamment en ce qui concerne les cas de contamination par le variant (britannique) dans le but d'une plus grande prévention

- La poursuite du programme de vaccination anti-Covid 19 en tenant compte des recommandations des experts et spécialistes en matière de choix de vaccins et de leur efficacité contre les variants du nouveau coronavirus et en optimisant l'utilisation des quantités disponibles.

**Quatrièmement** : Industrie pharmaceutique : Le président de la République a ordonné :

- La poursuite des contacts avec le partenaire russe pour faire aboutir le projet de production du vaccin Spoutnik V en Algérie, dans les plus brefs délais

- L'accélération des procédures de soutien à l'investissement dans l'industrie pharmaceutique afin de réaliser les objectifs tracés de réduire les importations pharmaceutiques d'au moins 400 millions USD d'ici fin 2021, et de s'orienter vers l'exportation.

**Cinquièmement** : Pêche et produits halieutiques : le président de la

République a insisté sur :

- La lutte contre la bureaucratie, en tant que fatalité, à travers un travail de terrain pour éliminer les obstacles entravant l'investissement dans divers domaines, libérer les initiatives et regagner la confiance en les dispositifs de l'État, chargés de l'accompagnement des porteurs de projets

- La mise en place de parcs maritimes en vue d'augmenter les produits halieutiques avec précision et explications des causes réelles de la flambée des prix

- La création de projets juvéniles créateurs d'emploi, l'encouragement des expériences réussies et la réhabilitation de la pêche en la rendant accessible à tout un chacun, contrairement à la situation actuelle.

**Sixièmement** : tourisme, le Président a instruit :

- L'association, en tant qu'acteurs réels, des syndicats de patronat en vue de l'allègement des procédures relatives à l'investissement, voire leur consultation même dans la distribution du foncier

- La libération de l'initiative pour encourager l'investissement dans le secteur et ne pas les hypothéquer en mettant les investisseurs à la merci de l'Administration et des présidents des APC, surtout quand il s'agit d'investissements privés avec autofinancement et foncier particulier

- La préservation du foncier agricole lors de l'octroi de permis aux investisseurs dans le cadre des projets d'expansion touristique

La protection des gestionnaires par des textes de loi encourageant la libération de l'initiative devant les investisseurs, et le bannissement de la bureaucratie administrative.

**Septièmement** : Culture et Arts, le président de la République a ordonné l'élaboration d'un texte de loi en vertu duquel le ministère de l'Intérieur et celui de la Culture établissent des critères en matière d'invitation d'artistes étrangers en Algérie, en vue de sauvegarder la référence culturelle nationale et les ressources financières du pays.

**Huitièmement** : Travaux publics. Le président de la République a fixé un délai de deux mois, au maximum, pour la prise de toutes les dispositions nécessaires au lancement effectif des travaux de réalisation du port stratégique d'El-Hamdania à Cherchell.

Il a ordonné en outre :

- La facilitation du trafic routier de et vers Alger à travers la révision des plans de circulation et le renforcement du réseau des roades et échangeurs.

- La mise en place d'un dispositif de veille pour éviter les pertes financières dues à la longue durée d'accostage des navires au niveau de nos ports. Avant la levée de la séance, le Conseil des ministres a approuvé des décisions individuelles portant désignations et fins de fonctions dans des postes supérieurs de l'État.

CONSEIL DES MINISTRES

# Les principales décisions de Tebboune

Le Président Abdelmadjid Tebboune a présidé ce dimanche le 1<sup>er</sup> Conseil des ministres, après le remaniement du gouvernement, qui a été opéré lundi 22 février, avec les départs notamment de Ferhat Aït Ali de l'Industrie et d'Abdelmadjid Attar de l'Énergie.

PAR LAKHDARI BRAHIM

**A**u menu de cette réunion, plusieurs dossiers relatifs à l'investissement, la lutte contre la pandémie du Covid-19, la circulation automobile de et vers Alger, le lancement du projet du grand port du Centre à E-Hamдания, la réduction de la facture d'importation des médicaments. Le président de la République a demandé l'assainissement de la situation au ministère de l'Industrie qui a connu un changement à sa tête avec le départ de Ferhat Aït Ali et la nomination de Mohamed Bacha.

Dans le communiqué de la présidence de la République, il est indiqué que M. Tebboune a demandé "l'assainissement des accumulations négatives caractérisant, par le passé, la politique du ministère de l'Industrie, en adéquation avec les textes juridiques et la nouvelle orientation de la politique industrielle".

La présidence n'a pas précisé si la période de Ferhat Aït Ali, dont le passage à la tête du département de l'Industrie a été marqué par de nombreuses polémiques, était concernée par cet assainissement ?

Les trois ministres qui avaient géré ce département, sont poursuivis pour corruption. Abdeslam Bouchouareb, en fuite à l'étranger, et Youcef Yousfi ont été jugés et condamnés alors que Djamilia Tamazirt est en détention provisoire. Elle attend le déroulement de son procès.

## La raffinerie d'huile de table des Kouninef mise en vente

Le Président a instruit le gouvernement de placer des zones d'activités sous la tutelle et à disposition des maires pour définir les besoins de chaque région en termes d'activités et l'ouverture de la voie devant les startups. En outre, le Président Tebboune a demandé au gouvernement de trouver "immédiatement une solution pour le transfert de



propriété" de l'usine de production d'huile alimentaire de Jijel, après la condamnation de ses anciens propriétaires dans le cadre d'une affaire de corruption. Cette usine était la propriété des frères Kouninef.

Dans l'industrie pharmaceutique, le président de la République a fixé un objectif au gouvernement de réduire les importations de médicaments de 400 millions de dollars en 2021, et demandé de faciliter l'investissement dans la pharmacie. Il a également demandé d'accélérer les discussions avec la Russie en vue de concrétiser rapidement le projet de production du vaccin anti-Covid Spoutnik V en Algérie. Toujours dans le domaine de la santé, et évoquant la lutte contre la pandémie du Covid-19, le chef de l'État a insisté sur le maintien

des mesures préventives, notamment la fermeture des frontières et la suspension des vols internationaux, dans un contexte mondial caractérisé par la propagation des nouveaux variants du coronavirus, dont deux cas du variant britannique ont été détectés en Algérie.

Dans le secteur des Travaux publics, Tebboune a ordonné de prendre toutes les mesures nécessaires pour le lancement effectif du grand projet du grand port du centre à El-Hamдания dans un délai de deux mois. Il a aussi demandé de revoir les plans de circulation afin de faciliter les déplacements de et vers Alger qui connaît des embouteillages monstres tout au long de la semaine.

L. B.

MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU GOUVERNEMENT

## Le Président ordonne la création d'un outil de contrôle

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné dimanche, lors de la réunion du Conseil des ministres, la création d'un outil de contrôle de la mise en oeuvre des décisions du gouvernement dans tous les domaines en vue de répondre aux préoccupations des citoyens.

Intervenant lors de ce conseil, le Président Tebboune a ordonné la mise en place d'un moyen permettant de contrôler le degré d'application des décisions du gouvernement dans tous les domaines en vue de trouver des solutions à même de répondre

aux préoccupations des citoyens, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Le Président Tebboune a mis également l'accent sur la nécessité de distinguer entre l'expansion urbanistique et les zones d'ombre et les villages.

La réunion a porté sur plusieurs secteurs, à savoir l'Intérieur et les Collectivités locales, la Santé, l'Industrie pharmaceutique, le Commerce et la Pêche et les Ressources halieutiques.

R. N..

LE DÉCRET PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL

# L'APN officiellement dissoute

PAR RACIM NIDAL

L'Assemblée populaire nationale (APN) a été dissoute officiellement à partir du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021. Le décret présidentiel numéro 21-77 du 21 février 2021 portant dissolution de l'APN a été publié au Journal officiel daté du dimanche 28 février 2021.

"L'Assemblée populaire nationale est dissoute à compter du 17 rajab 1442 correspondant au 1<sup>er</sup> mars 2021", est-il précisé dans l'article premier de ce décret.

Il y est indiqué que le Président Abdelmadjid Tebboune s'est référé aux articles 91 et 151 de la Constitution pour décider de la dissolution de la chambre basse du Parlement, et

ce, "après consultation du président du Conseil de la nation, du président de l'Assemblée populaire nationale, du président du Conseil constitutionnel et du Premier ministre".

La dissolution de l'APN, la deuxième dans l'Histoire de l'Algérie, depuis celle de 1992 décidée par Chadli Bendjedid, entraîne la convocation du corps électoral pour l'organisation des élections législatives anticipées.

## La date des législatives anticipées non encore annoncée

Dans son discours à la nation, jeudi 18 février 2021, le Président Abdelmadjid

Tebboune a annoncé la dissolution de l'APN mais n'a pas précisé de date pour les élections anticipées.

"J'ai décidé de dissoudre l'APN dans sa composition actuelle. Nous allons passer, de suite, à des élections où l'argent, sale ou pas, n'aura point de place, des élections qui ouvriront leurs portes aux jeunes", a déclaré le chef de l'État.

Selon la Constitution, la nouvelle APN doit être élue dans un délai maximal de six mois, c'est-à-dire, fin septembre 2021 au plus tard.

## Augmentation du nombre des députés à l'APN

L'APN dissoute a été élue en mai 2017 lors

APPELÉES À "VEILLER À LA PROBITÉ" DES DÉBATS

## L'Arav avertit Les chaînes audiovisuelles

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) a averti, dimanche, les chaînes d'information audiovisuelles à "l'impératif de veiller à la probité des programmes de débats loin de l'insulte, l'invective et l'attaque à la vie privée des personnes, qu'elles soient toujours ou pas en postes", indique un communiqué de l'Autorité.

"L'Arav avertit, encore une fois, l'ensemble des chaînes d'information audiovisuelles à l'impératif de veiller à la probité des programmes de débats loin de l'insulte, l'invective et l'attaque à la vie privée des personnes, qu'elles soient toujours ou pas en postes et quel que soit le prétexte", souligne la même source qui appelle au "respect du cadre objectif du programme et ce qui intéresse le téléspectateur".

Le communiqué de l'Arav intervient en réponse à une plainte déposée, le 22 février, par le ministre de la Jeunesse et des Sports contre la chaîne TV *Ennahar* pour "campagne de diffamation et d'attaque contre sa personne et contre les membres de son département" à travers l'émission "Dakhel 18". "Après visionnage de l'émission et confirmation de l'attaque" contre le ministre et son instance, l'Arav a adressé une convocation pour explications à la chaîne, dont le représentant a reconnu "l'erreur et a présenté des excuses, s'engageant à ce que ce genre de dépassement ne se reproduise plus", précise la même source.

Rappelant que la liberté de la presse "est une liberté responsable mais non absolue", l'Arav affirme que "quand bien même la liberté de la presse ouvre le champ au débat, dans le cadre de la critique constructive et des règles de déontologie, de n'importe quelle question, elle ne saurait être un moyen de dénigrement, de diffamation ou d'insulte".

En conclusion, l'Arav met en garde, dans son communiqué, contre des mesures pénales conformément à la loi en cas de non respect des règles du droit public, de la loi relative à l'activité audiovisuelle et la déontologie.

R. N

d'un scrutin marqué par un faible taux de participation, à peine 35 %. Elle était dominée par les partis de l'ex-Alliance présidentielle, qui avaient soutenu tous les programmes et mandats d'Abdelaziz Bouteflika, à savoir, le FLN, le RND, le TAJ et le MPA.

Le MSP s'est retiré de l'Alliance en 2012. L'APN est composée de 462 députés. La création de dix nouvelles wilayas, donc de dix nouvelles circonscriptions, pourrait être suivie par une augmentation du nombre des députés.

R. N.

## UNE ANNÉE APRÈS LA DÉCOUVERTE DU 1<sup>er</sup> CAS DE CORONAVIRUS

### Retour prudent "à la normale" à Blida

Une année après la découverte du 1<sup>er</sup> cas d'atteinte par le Covid-19, début mars 2019, à Blida, la population locale a retrouvé ses habitudes dans la wilaya, où un retour prudent "à la normale" est constaté, en dépit du sentiment de peur qui demeure de mise chez certains citoyens craignant une nouvelle déclaration de cette pandémie.

Blida est sortie de sa léthargie, durant ces deux derniers mois notamment, suite à la décision de l'assouplissement des mesures de lutte contre la pandémie, après une année difficile durement ressentie par les citoyens, suite à la déclaration du 1<sup>er</sup> cas de Covid-19 dans la wilaya, soumise à un mois de confinement total à partir de fin mars 2020, et partant, un arrêt quasi total de la vie en son sein, reflété par une interruption générale des activités commerciales et l'interdiction de circulation et de sortie (sauf avec autorisation). En effet, la stabilisation de la situation sanitaire, suite au recul constaté dans le nombre des cas a incité les autorités locales à la modification des horaires de confinement partiel (22h à 5h) et à l'assouplissement des mesures préventives, dont notamment celles relatives à l'autorisation de poursuite de la majorité des activités commerciales et de la réouverture des salles de sport et des jardins publics, demeurés fermés pendant près d'une année. Une décision qui a eu pour effet immédiat, un retour de la vie au niveau des artères principales de la ville, à l'instar du boulevard Mohamed-Boudiaf, dit boulevard des 20-Mètres, et du boulevard Larbi-Tebessi du centre-ville, et de toutes les artères principales de la commune d'Ouled-Aïch, réputée pour ses magasins de vêtements, de chaussures et ses restaurants. Le trafic routier a, également, retrouvé son droit de cité, au moment où les jardins publics enregistrent une affluence considérable de visiteurs visiblement pressés de rattraper le temps perdu, après un long temps de confinement.

La stabilisation de la situation sanitaire et le recul des cas a fait soupirer d'aise les citoyens de Blida, d'autant plus que celle-ci a été choisie comme wilaya-pilote pour le lancement de la campagne nationale de vaccination contre le Covid-19.

"Une opération qui enregistre un important engouement de la part des citoyens désireux de se faire vacciner", selon le directeur local de la santé et de la population, Mohamed Djemai.

"Depuis le début de la campagne, une importante affluence de citoyens est enregistrée au niveau de la polyclinique de la cité - El-Mouz - du centre-ville et de l'établissement hospitalier spécialisé dans la greffe d'organes du CHU Franz-Fanon", a assuré le même responsable. Il a signalé la vaccination, à ce jour, de 1.250 personnes, dont 550 relevant du secteur de la santé (avec la première dose du vaccin anti-Covid-19), au moment où 1.217 parmi elles ont déjà reçu leur 2<sup>e</sup> dose de vaccin. M. Djemai a, également, fait part de "près de 2.000 personnes ayant obtenu des rendez-vous pour recevoir le vaccin durant les prochaines semaines, soit dès réception d'un nouvel arrivage de vaccin", a-t-il informé. A noter que la wilaya de Blida, qui a enregistré la déclaration du 1<sup>er</sup> cas de Covid-19, début mars 2019, a recensé plus de 130 morts par ce virus, et plus de 4.400 cas, selon les chiffres du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus.

## BILAN CORONA EN ALGÉRIE

### 163 nouveaux cas et 4 décès en 24 heures

Cent soixante-trois (163) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 136 guérisons et 4 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a annoncé le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, le docteur Djamel Fourar.

Le total des cas confirmés de coronavirus s'élève ainsi à 113.255 dont 163 nouveaux cas durant les dernières 24 heures, soit 0,4 cas pour 100.000 habitants, celui des décès à 2.987 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 78.234 cas, a précisé le docteur Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, 22 patients sont actuellement en soins intensifs, a également fait savoir Dr Djamel Fourar.

23 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 20 wilayas n'ont enregistré aucun cas, alors que 5 autres ont enregistré 10 cas et plus. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

R. N.

## CONTRE LA PROPAGATION DU VARIANT BRITANNIQUE DU COVID

# Le professeur Mahyaoui appelle à la prudence

*Le professeur Riad Mahyaoui réagit à l'arrivée du variant britannique de la maladie à coronavirus en Algérie, appelant la population à la prudence et à "se ressaisir" pour éviter la propagation de la maladie.*

PAR RAHIMA RAHMOUNI

**C'**était inévitable. "A l'instar des autres pays, au vu du déplacement des individus, il est clair qu'aucun pays n'est protégé. On s'attendait à un moment ou un autre à identifier un variant en Algérie", estime le professeur Mahyaoui dans un entretien accordé à TSA.

"C'est une alerte qu'il faut prendre au sérieux et qu'il faut étudier, suivre et faire très attention à la suite des événements", souligne Riad Mahyaoui, donnant des indications sur les deux cas positifs au variant britannique du coronavirus identifiés par l'Institut Pasteur.

"On a vu que le premier cas est une personne qui est venue de l'étranger pour enterrer un parent et qui est repartie. Le deuxième cas est une personne qui travaille à l'hôpital psychiatrique de Chéraga qui a été rapidement isolée", fait savoir le membre du comité scientifique.

Pour contrer la propagation de ce variant et éviter une troisième vague épidémique, le professeur Riad Mahyaoui préconise le respect des mesures de prévention déjà applicables pour la souche originelle du Covid-19.

"Le plus important c'est que les mesures barrières sont les mêmes. Il faut juste resserrer ces mesures et remobiliser la société pour essayer de sensibiliser à nouveau pour ne pas se relâcher parce qu'on sait qu'on a ouvert pas mal d'endroits qui étaient jusque-là fermés", plaide le professeur, qui s'inquiète du relâchement de la population.

"Il y a un relâchement très inquiétant des mesures barrière, du port du masque obligatoire, de la distanciation et du lavage des mains. Peut-être que les gens pensent que le Covid est derrière nous au vu des annonces des chiffres qui sont confortables", signale le professeur Mahyaoui, insistant que "le Covid-19 est toujours parmi nous. Ce n'est pas derrière nous,



c'est encore devant nous. C'est encore parti pour encore quelques mois ou années voire plus. Il faut réellement se ressaisir". "Il faut renforcer les mesures barrières pour revenir très tôt à la vie normale. C'est le seul prix à payer. Tout le monde doit être

conscient de cela et solidaire avec ces idées pour essayer de sortir rapidement de cette pandémie", conclut le professeur Mahyaoui.

R. R.

## VACCINATION CONTRE LE COVID-19

### Le MSPRH lance une plateforme numérique d'inscription en ligne

Le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), a lancé une plateforme numérique pour les inscriptions en ligne des citoyens à la prise de vaccin contre le Covid-19, selon un communiqué du MSPRH.

La plateforme, opérationnelle depuis hier dimanche, indique-t-on, a pour objectif "d'assurer une bonne organisation de l'opération de vaccination des personnes éligibles, suivant les critères arrêtés par les autorités sanitaires et désireuses de se faire inoculer le vaccin". Elle renferme un formulaire destiné à

recueillir les coordonnées des candidats au vaccin et qui reste valable aussi bien pour la première que pour la seconde dose à prendre. Elle permettra, surtout, une collecte rapide des données inhérentes à la campagne nationale de vaccination, lesquelles seront "étudiées, suivies et évaluées", souligne le communiqué du MSPRH. Le lien d'inscription est le suivant : [http://vac-covid19.sante.gov.dz:9580/rvac/menu\\_in/](http://vac-covid19.sante.gov.dz:9580/rvac/menu_in/).

R. N.

## PRÉVENIR LES CONTAMINATION AU SEIN DES ÉCOLES

### Le Snapest appelle à la vigilance

Face au nouveau variant britannique du Covid-19, les syndicats de l'Éducation insistent, plus que jamais, sur le strict respect du protocole sanitaire et les mesures préventives, notamment dans les établissements scolaires.

"La vigilance doit être toujours de vigueur maintenant qu'il y a une souche corps plus virulente", a alerté Meziane Meriane, coordinateur du Snapest.

Intervenant hier au micro de la Radio chaîne 3, Meziane Meriane a insisté sur le

renforcement des mesures préventives contre le coronavirus, afin de parer la propagation de la nouvelle souche britannique. "Maintenant qu'il y a une souche corps plus virulente, il faut prendre des mesures adéquates pour y faire face", a-t-il averti.

De son côté, la présidente de la Fédération nationale de parents d'élève, Djamila Kheyar, estime que les parents d'élève doivent s'impliquer davantage, afin de garantir le bon déroulement de l'année scolaire

2021. "Il revient aux parents de sensibiliser et d'accompagner leurs enfants durant cette pandémie", a-t-elle indiqué.

Il est à rappeler que le nouveau variant britannique est de 30 % plus mortel que la souche originelle, "il est au moins deux fois plus contagieux. D'un autre côté, sa présence dans le nez et la gorge est bien plus élevée que la souche du type sauvage, c'est-à-dire, le SARS-COV-2", avait indiqué Mohamed Belhocine.

R. N.

## CIRCULATION FIDUCIAIRE

# L'argent informel représente 34 % de la masse monétaire globale

La Banque d'Algérie (BA) a confirmé la baisse des liquidités bancaires durant les 9 premiers mois de l'année 2020, mais qui a connu une amélioration durant le dernier trimestre de l'année passée.

PAR RIAD EL HADI

La Banque centrale a noté l'augmentation de 12,93 % de la circulation fiduciaire hors banques durant l'année 2020.

Dans un communiqué publié dimanche 28 février 2021 et intitulé « *Évolution des situations monétaires et prudentielle à fin 2020* », la Banque d'Algérie a indiqué que *"la situation monétaire à fin 2020 indique une reprise de l'expansion de la masse monétaire au sens large."*

En effet, a précisé la Banque centrale, *"après avoir enregistré un recul de 0,78 % à fin 2019, la masse monétaire a significativement augmenté à 7,12 % à fin 2020 culminant ainsi à 17.682,7 milliards de dinars contre 16.506,6 milliards de dinars fin 2019. Hors dépôts des hydrocarbures elle a augmenté de 0,05% contre 6,03 % à fin décembre 2019."*

## La circulation fiduciaire hors banques a augmenté de 12,93 %

La Banque d'Algérie a informé que la circulation fiduciaire hors banques a augmenté de 12,93 %, passant de 5.437,6 milliards de dinars à fin 2019 à 6.140,7 milliards de dinars fin 2020. *"Elle représente 34,73 % de la masse monétaire à fin 2020 contre 32,94 % à fin 2019"*.

Les dépôts à vue ont diminué de 3,22 %, baisse moindre que celle enregistrée à fin 2019 (-19 %). Ces dépôts sont passés de 4.351,2 milliards de dinars à fin 2019 à 4.211 milliards de dinars à fin 2020. Le communiqué de la BA précise : *"En revanche les dépôts à terme ont enregistré une croissance positive de 3,98% pour l'année 2020 contre une hausse de 5,71 % une année auparavant."*

Par secteurs juridiques, *"les dépôts à vue collectés auprès du secteur public et forte-*



*ment baissé de 17,80 % à fin 2020. Quant aux dépôts à vue collectés auprès des entreprises privées et des ménages ils ont augmenté de 10,62% et 9,01% respectivement",* a précisé encore la BA qui a ajouté : *"De même, les dépôts à terme en dinars collectés auprès du secteur public ont connu une baisse de 7,86 % alors que ceux collectés auprès des entreprises privées et des ménages ont enregistré une hausse de 30,53 % et 2,70 % respectivement."*

Selon la même source : *"Les crédits à l'économie affichent une croissance de 3,05 % en 2020 contre 8,84 % en 2019. Ainsi, leur encours est passé de 10.857,8 milliards de dinars fin 2019 à 11.188,6 milliards de dinars à fin 2020. Aussi, les*

*crédits accordés en 2020 aux entreprises publiques, aux entreprises privées et aux ménages ont augmenté respectivement de 2,57 3,45 % et 4,15 %."*

Parallèlement, par secteurs juridiques, les crédits accordés au secteur public représentent 51,67 % du total des crédits accordés en 2020 et les crédits accordés au secteur privé représentent 48,32 % dont 8 20 % sont accordés aux ménages.

## Baisse de la liquidité globale des banques au cours des 9 premiers mois de 2020

Par ailleurs, a relevé la BA, *"la liquidité globale des banques a baissé au cours des 9 premiers mois de 2020 passant de*

1.100,8 milliards de dinars à fin 2019 à 461,8 milliards de dinars à fin septembre 2020, corrélativement au déficit courant de la balance des paiements et aux impacts économiques de la pandémie Covid-19.

Cette liquidité a commencé à s'améliorer au cours du dernier trimestre de 2020, sous l'effet des mesures de politique monétaire décidées par la Banque d'Algérie en matière de baisse du taux des réserves obligatoires, de l'augmentation des seuils de refinancement des titres publics négociables de l'allongement de la durée des refinancements de 7 jours à 1 mois et de la satisfaction totale des demandes de refinancement des banques. Ainsi, la liquidité bancaire a atteint 632,3 milliards de dinars à fin 2020.

En termes prudentiels, et au regard des indicateurs de solidité financière, l'analyse de la situation du système bancaire au 30 septembre 2020 (données provisoires) laisse apparaître, en termes de solvabilité, un coefficient de solvabilité global de 18 % et un coefficient de fonds propres de base de 14 % des niveaux d'élargissement supérieurs aux minimas réglementaires exigés à savoir au moins 7 % pour le coefficient des fonds propres de base et 9,5 % pour le coefficient de solvabilité, calculé sur la base des fonds propres réglementaires.

Dans ce contexte, le coefficient de liquidité global à un mois, au 30 septembre 2020, se situe à 94,03 %. Un niveau supérieur au minimum de 60 % prévu par l'instruction 05-2020 du 6 avril 2020 portant mesures exceptionnelles d'allègement de certaines dispositions prudentielles applicables aux banques et établissements financiers. Enfin, il est à noter au 31 décembre 2020 que 95 % des banques dont les 6 banques publiques, ainsi que 90 % des établissements financiers se sont déjà élargis aux nouvelles exigences du capital minimum.

R. E.

## L'Algérie augmente sa souscription au capital de la BAD

L'Algérie augmentera sa souscription au capital de la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 6.083 actions supplémentaires, en vertu d'un décret présidentiel publié au Journal officiel numéro 14.

Il s'agit du décret présidentiel, signé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le 21 février 2021, autorisant la souscription de l'Algérie aux actions de la BAD au titre du règlement sur la cession d'actions de la Banque.

Le versement de cette souscription sera opéré sur les fonds du Trésor public dans les formes prévues par la résolution B/BG/2010/08 du 27 mai 2010 et B/BD/2020/21 du 21 octobre 2020 sus-visée.

R. N.

## GESTION DES AUTO-ÉCOLES

# Les nouvelles conditions fixées

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Les auto-écoles sont désormais soumises à de nouvelles conditions. La superficie du local, les véhicules et les tarifs sont en effet fixés selon le nouveau décret de février dernier.

Ainsi le nouveau décret, qui a été publié le 21 du mois de février stipule les nouvelles conditions parmi lesquelles la superficie du local où exerce le propriétaire de l'auto-école qui doit au mitoutes les conditions de sécurité et d'hygiène nécessaires. Les véhicules, utilisés dans le cadre de formation des candidats, doivent être conformes à leur année d'exploitation sur la base d'une autorisation qui doit être signée et

avalisée par la direction des transports. Ils doivent obligatoirement porter l'enseigne de l'auto-école bien visible. Les vieux véhicules, ne répondant pas à ce critère, ne sont pas autorisés et seuls les véhicules légers de moins de 10 ans peuvent être autorisés à l'exercice. Ceux des catégories de transport lourd ne doivent pas dépasser les 10 ans et ceux utilisés pour le transport en commun doivent avoir 15 ans d'âge au maximum. Les tarifs appliqués par les auto-écoles restent spécifiques à chaque catégorie. Concernant le permis de catégorie B, le tarif du cours de code de la route est de 400 DA l'heure, celui du cours de conduite est fixé à 800 DA. L'ensemble englobera 30 cours au maximum dont le

montant global ne dépassera pas, pour le candidat, 34.000 DA. Quant aux tarifs pour la catégorie C1 et C2 ou poids lourd, ils sont de l'ordre de 1.500 DA pour les cours de conduite. Les cours de perfectionnement ne doivent pas dépasser les 800 dinars, pour rappel et jusque-là certaines auto-écoles exigeaient 1.000 DA. Les auto-écoles doivent également mentionner les circuits de conduite pour leur candidat selon un canevas établi. De même que les circuits réservés à l'examen de conduite doivent être balisés pour la formation des auto-écoles et doivent comporter un panneau mentionnant la date et la durée des examens.

F. A.

## EN VISITE DE TRAVAIL À MÉDÉA

### Abdelbaki Benziane ordonne la fermeture d'une cité universitaire

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a ordonné la fermeture de la cité universitaire Hassan-Ben-Miloud et le transfert des étudiants vers la nouvelle résidence des 2.000 lits.

En visite, lundi, dans la wilaya de Médéa, Abdelbaki Benziane a pris cette décision extrême en constatant in situ *"l'état catastrophique"* de cette résidence qui n'offre plus même le minimum des conditions de vie pour les étudiants.

Depuis le décès par électrocution d'une étudiante à la résidence universitaire de Ouled-Fayet et qui a été le révélateur de la dégradation des conditions de vie dans les cités universitaires en général, le ministère de l'Enseignement supérieur tente, à travers des interventions ponctuelles, de remédier, autant que faire se peut, à la détérioration de la vie des étudiants au sein des cités universitaires à travers le pays.

R. N.

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE' DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

HOPITAL MIXTE DE TINDOUF

N° 21 /DSP/HMT/2021

NIF:40801600003706900100

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions des articles 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'hôpital mixte de Tindouf informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales n° 02/2020, publié dans les quotidiens nationaux ICHEHAR du 19/01/2021 et MIDI LIBRE du 19/01/2021 et dans le BOMOP E dans la semaine 17 à 23 /01/2021, relatif à pour la fourniture de médicament, produits pharmaceutique et autres produits destinés à la médecine humaines et dispositifs médicaux l'année 2021 en 15 lots, que la procédure d'évaluation des offres techniques et financières conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, a donné les résultats suivants :

N°	Désignation Du Produits	Soumissionnaires	Note Technique	Montant Mini En TTC	Montant Maxi En TTC	NIF	Délai Livraison	Délai Garantie	Critères De Choix
01	Lot n° 01 : Pansements								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
02	Lot n° 02 : Réactifs et produits de laboratoire et cts								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
03	Lot n° 03 : Consommables de laboratoire et cts								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
04	Lot n° 04 : Films et produits d'imagerie médicale et d'exploration								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
05	Lot n° 05 : Produits et consommables pour hémodialyse								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
06	Lot n° 06 : Consommables médicaux et chirurgicaux								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
07	Lot n° 07 : Consommables non tissés								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
08	Lot n° 08 : Consommables d'endoscopie								Infructueux (aucune offre n'est qualifiée techniquement)
09	Lot n° 09 : Consommables d'ostéosynthèses								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
10	Lot n° 10 : Produits et consommables d'ORL								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
11	Lot n° 11 : Produits et consommables pour ophtalmologie								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
12	Lot n° 12 : Ligatures et sutures								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
13	Lot n° 13 : Produits désinfectants								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
14	Lot n° 14 : Produits antiseptiques								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot
15	Lot n° 15 : Produits dentaires								Le montant proposé dépasse le montant réservé à ce lot

Les soumissionnaires qui conteste ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés au niveau de la wilaya de Tindouf dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel cité ci dessus.

Midi Libre n° 4206 - Mardi 2 mars 2021 - Anep 2116 003 836

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

DE LA WILAYA D'AIN TEMOUCHENT

N° D'Immatriculation Fiscal (DEP) : 000146019005648

## AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux articles 39,42,47 et 48 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Aïn Témouchent, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours d'architecture restreint N°04/D.E.P./A.1/2020 paru aux quotidiens nationaux « MIDI LIBRE » en date du 15/02/2020 et « الأمة العربية » en date du 16/02/2020 relatif à : l'étude et suivi pour la réalisation de 2000 places pédagogiques (Institut de technologie) à Aïn Témouchent, que le résultat de ce concours est le suivant :

N° plis	Bureau d'étude Retenu	Note prestation	Note Techniques			Montant de l'offre en DA et en TTC	Note Financière	Total
			Délai d'étude	Note du Délai	Note Mémoire technique			
35	BENKAOUHA Daoud NIF : 196816050217926	67,44	03 Mois	10	04	Etude : 29 145 105,00 Suivi : 27 041 850,00 Total : 56 186 955,00	10	91,44

Les candidats qui souhaitent prendre connaissance de leurs résultats peuvent se rapprocher du service des marchés publics de la D.E.P au plus tard (03) jours à compter de la parution du présent avis, est cela conformément à l'article 82 alinéa à 3 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Les soumissionnaires qui contestent ce résultat, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux et au BOMOP auprès de la commission des marchés compétente conformément au décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégations de service public.

Midi Libre n° 4206 - Mardi 2 mars 2021 - Anep 2131 001 511

## République Algérienne Démocratique et populaire

Wilaya de Ghardaïa

Direction des équipements publics

NIF 000247015005258

## Avis de Prolongation de délai

Projet : Etude pour la réalisation d'un Collège B7/200 à Touzouz Cne de Ghardaïa - W.Ghardaïa

La direction des équipements publics de la wilaya de Ghardaïa informe l'ensemble des Bureaux d'études présélectionnés sont invités à remettre l'offre technique, des prestation et de l'offre financière, paru au quotidien Elchihabe le 03/02/2021 en langue arabe et Midi Libre le 02/02/2021 en langue étrangère, que la date de dépôt des offres est prolongée du 03/03/2021 au 12/04/2021 de 08:00 à 14:00 heure.

L'ouverture des plis sera au même jour à 14h:30 en séance publique au siège de la direction des équipements publics.

Midi Libre n° 4206 - Mardi 2 mars 2021 - Anep 2116 003 834

# MIDI AUTO

## **Ammar Belhimer :** **"Le dossier de l'importation de véhicules confié à une commission compétente sous l'égide du ministre de l'Industrie "**



*Dans un entretien accordé au journal "El Djemhouria", dimanche, le ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a évoqué le dossier de l'importation de véhicules neufs, révélant que ce dossier est traité selon des conditions susceptibles d'approvisionner le marché.*



ALGÉRIE

**Le parc automobile a dépassé  
6,5 millions de véhicules à fin 2019**

## Conversion au GPLc de 34 % du parc automobile des établissements publics

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a fait état, depuis Hassi R'mel à Laghouat, de la conversion, en 2020, au gaz de pétrole liquéfié carburant (GPLc) de 34 % du parc automobile - essence - des administrations et établissements publics.

**D**éterminée à élargir l'utilisation du GPLc, l'Algérie avance à un rythme accéléré vers la réalisation de l'autosuffisance en carburant, en témoigne le non recours à son importation depuis juillet 2020", a déclaré Djerad, lors d'une visite effectuée à Hassi-R'mel dans le cadre de la célébration du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). Evoquant les réalisations de l'Algérie dans le domaine de



l'énergie, le Premier ministre a rappelé la mise en service de la raffinerie de Sidi-R'zine augmentant, ainsi, sa capacité de production à 3,7 millions tonnes/an, en dépit des difficultés induites par la pandémie sanitaire.

Il a également mis en avant la rationalisation par la Sonatrach et la Sonalgaz de leurs budgets relatifs à l'investissement et à l'exploitation à raison de 7,5 mds USD. Djerad a mis l'accent, en outre,

sur la contribution de l'Algérie, en sa qualité de présidente de l'Opep en 2020, à la coordination des efforts dans l'objectif de parvenir à un accord historique sur la réduction de la production de 9,7 millions/jour.

## Ammar Belhimer : "Le dossier de l'importation de véhicules neufs est traité selon des conditions susceptibles d'approvisionner le marché"



Dans un entretien accordé au journal *El Djemhouria*, le ministre de la Communication et Porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a évoqué le dossier de l'importation des véhicules neufs, révélant que ce "dossier est traité selon des conditions susceptibles d'approvisionner le marché". Ammar Belhimer a indiqué que ce "dossier a été confié à une commission ministérielle compé-



tente présidée par le ministre de l'Industrie". Il a relevé que cette commission "remplit ses missions par étapes et selon des conditions susceptibles d'approvisionner le marché en véhicules avec des caractéristiques requises pour la protection du citoyen et de l'économie nationale".

Pour le ministre, la pression dans cette affaire s'explique par "la stagnation qui marque le marché de véhicules en raison de l'héritage des usines de gonflage pneumatique et de leurs répercussions sur l'économie nationale sans que le citoyen n'en bénéficie". Il a rappelé, dans ce cadre, que le

gouvernement "a rouvert le dossier avec l'objectif de servir l'intérêt général et instaurer une véritable industrie automobile, l'autorisation d'importation étant conditionnée par la création d'unités de production avec un taux d'intégration très élevé à l'avenir".

## VIGNETTE AUTOMOBILE 2021 En vente depuis hier



La vente des vignettes automobiles pour 2021 a commencé lundi 1<sup>er</sup> mars et se prolongera jusqu'au mardi 31 mars. Elle sera disponible à la fois au niveau des recettes principales et dans les bureaux de poste.

Les prix demeurent inchangés par rapport à l'année 2020 et varient suivant plusieurs critères :

Le prix de la vignette pour les voitures de tourisme est fixé selon l'âge et la puissance :

- voiture de moins de 3 ans : entre 2.000 DA (jusqu'à 6 cv), 4.000 DA (7 à 9 cv) et 10.000 DA (10 cv et plus) ;
- entre 3 et 6 ans : elle varie entre 1.500 DA (jusqu'à 6 cv), 3.000 DA (7 à 9 cv) et 6.000 DA (10 cv et plus) ;
- entre 6 et 10 ans : elle varie entre 1.000 DA (jusqu'à 6 cv), 2.000 DA (7 à 9 cv) et 4.000 DA (10 cv et plus) ;
- plus de 10 ans : elle varie entre 500 DA (jusqu'à 6 cv), 1.500 DA (7 à 9 cv) et 3.000 DA (10 cv et plus).

Pour les véhicules utilitaires destinés à l'exploitation c'est suivant l'âge et le poids :

- véhicule de moins de 5 ans : les prix varient entre 6.000 DA (jusqu'à 2,5t), 12.000 DA (entre 2,5t et 5,5t) et 18.000 DA (5,5t et plus) ;
- véhicule de 5 ans et plus : les prix varient entre 3.000 DA (jusqu'à 2,5t), 5.000 DA (entre 2,5t et 5,5t) et 8.000 DA (5,5t et plus).

Les véhicules de transport en commun sont taxés suivant l'âge et le nombre de sièges :

- véhicule de moins de 5 ans : entre 5.000 DA (moins de 9 sièges), 8.000 DA (9 à 27 sièges), 12.000 DA (28 à 61 sièges) et 18.000 DA (62 sièges et plus) ;
- véhicule de 5 ans et plus : les prix varient entre 3.000 DA (moins de 9 sièges), 4.000 DA (9 à 27 sièges), 6.000 DA (28 à 61 sièges) et 9.000 DA (62 sièges et plus).

Concernant les véhicules dont l'année de mise en circulation est inconnue, le prix de la vignette est fixé à 500 DA pour les voitures de tourisme et à 3.000 DA pour les voitures utilitaires.

En revanche, les véhicules numérotés appartenant à l'État et aux groupes locaux (municipalités et États) et les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatiques ou consulaires, les véhicules de santé et les voitures équipées de matériel de lutte contre l'incendie sont exemptées de l'achat de la vignette automobile, ainsi que les véhicules équipés pour personnes handicapées et les voitures roulant au GPL et gaz naturel carburant.

## Publication des décrets exécutifs fixant la méthodologie de calcul des prix des produits pétroliers sur le marché national

Les méthodologies de détermination des prix du pétrole brut, du condensat, du gaz naturel, ainsi que les prix des carburants et des GPL sur le marché national ont été fixées par plusieurs décrets exécutifs publiés au Journal officiel numéro 12.

Il s'agit du décret exécutif 21-63 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 fixant la méthodologie de calcul des prix de vente des carburants et des GPL sur le marché national et ce, en application des dispositions de l'article 150 de la loi 19-13 du 14 rabie ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures.

Ce décret a pour objet de fixer la liste des carburants et des GPL ainsi que la méthodologie et les modalités de calcul de leurs prix de vente sur le marché national. Les différents prix de vente des carburants et GPL sur le marché national sont :

- Les prix sortie-raffinerie, pratiqués par les raffineurs et les transformateurs sur le marché national au cours de l'année.
- Les prix de vente aux vendeurs de détail pratiqués par les distributeurs.
- Les prix de vente aux consommateurs, pratiqués par les distributeurs et les vendeurs au détail.

Sachant que les prix sont uniformes sur le territoire national. Ce décret stipule que le prix, non compris les taxes à la consommation et les prix, en toutes taxes comprises, des carburants et GPL, sont calculés et notifiés, annuellement, par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH).

Ces prix sont calculés à partir des coûts et charges prévisionnels supportés par les distributeurs



avec une marge bénéficiaire qui ne peut dépasser 10 % du coût de revient.

Le deuxième décret portant le numéro 21-64 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 porte sur la méthodologie de détermination des prix du pétrole brut et du condensat "entrée raffinerie" et du prix de vente du gaz naturel aux producteurs d'électricité et aux distributeurs de gaz, et ce en application des dispositions des articles 147 et 149 de la loi numéro 19-13 du 14 rabie ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures. Ce décret a pour objet de fixer la méthodologie et les modalités de calcul des prix du pétrole brut et du condensat "entrée raffinerie" et du prix de vente du gaz naturel aux producteurs d'électricité et aux distributeurs de gaz destinés à la vente au cours de l'année.

S'agissant des compensations pour sujétions décidées par l'État pour les prix du gaz naturel et des produits pétroliers, les conditions et les modalités de leur octroi ont été fixées dans le décret numéro 21-65 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 et ce, en application des dispositions de l'article 12 de la loi

numéro 19-13 du 14 rabie ethani 1441 correspondant au 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures.

Ce texte stipule que la demande de compensation au titre de la sujétion décidée par l'État pour le prix de vente du gaz naturel aux producteurs d'électricité et aux distributeurs de gaz de l'année est adressée par les vendeurs au ministre chargé des hydrocarbures, avant le 31 mars de l'année. Cette demande doit être accompagnée de quantités prévisionnelles de vente des produits pétroliers par les raffineurs et les transformateurs sur le marché national au cours de l'année. Sachant que le montant de la compensation est calculé par les services du ministère chargé des hydrocarbures sur la base des quantités prévisionnelles des produits pétroliers destinées à la vente au cours de l'année.

Le montant de la compensation est calculé sur la base des quantités prévisionnelles du gaz à vendre au cours de l'année, du montant de la compensation unitaire de la sujétion décidée par l'État égale à la différence entre le prix calculé par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et le prix décidé par l'État.

Le troisième décret exécutif portant le numéro 21-66 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 fixe le fonctionnement du conseil de surveillance de chaque agence hydrocarbures, tandis que le décret exécutif numéro 21-67 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 fixe les procédures de sélection et délimitation des surfaces sujettes à une demande de rétention, des périmètres d'exploitation et des surfaces restituées.

Enfin, le décret exécutif portant le numéro 21-68 du 28 jomada ethani 1442 correspondant au 11 février 2021 a défini, quant à lui, la méthodologie de détermination du tarif de liquéfaction du gaz naturel et du tarif de séparation des gaz de pétrole liquéfiés servant à la détermination de la valeur de la production des hydrocarbures. Selon ce décret, les tarifs de liquéfaction du gaz naturel et de séparation des GPL sur le territoire national, non compris les taxes à la consommation, sont calculés par l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et notifiés annuellement par décision aux producteurs.

PEUGEOT

## Le nouveau logo officiellement dévoilé

- Peugeot officialise son nouveau logo, avec un clin d'œil évident au passé, puisqu'il ressemble au logo de 1960, avec cette fois du flat design, à l'instar des autres marques ces derniers temps.
- Il s'agit d'un blason orné d'une

tête de lion. C'est le 11<sup>e</sup> logo que connaît la marque Peugeot, tous reprennent l'emblème du lion.

• Lancé en 2010, l'actuel logo se devait d'évoluer pour assoir la montée en gamme de la marque sochaliennaise qui a effectué un renouvellement complet de ses

véhicules depuis une dizaine d'années, il était temps donc que son logo se mette en phase avec ses produits. Ce nouveau logo sera inauguré sur la prochaine 308, qui sera présentée le 18 mars 2021.



ALGÉRIE

# Le parc automobile a dépassé 6,5 millions de véhicules à fin 2019

Le parc automobile de l'Algérie comptait plus de 6,5 millions de véhicules à la fin de l'année 2019, contre plus de 6,4 millions en 2018, soit une hausse de 2,47 %, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Le parc roulant national était fort de 6.577.188 véhicules en 2019 contre 6.418.212 véhicules à la fin de l'année 2018, soit une hausse de 158.976 unités (2,47 %), a précisé la même source.

Concernant le second semestre de 2019, l'ONS a indiqué que 861.837 véhicules ont été immatriculés ou ré-immatriculés, contre 819.904 véhicules durant la même période en 2018, en hausse de 5,11 %, soit 41.933 unités. En ce qui concerne la répartition des immatriculations des véhicules neufs, l'Office a relevé, également une légère augmentation de (2,30 %), soit 2.500 véhicules, pour totaliser 158.976 véhicules contre 155.400 unités durant la même période de comparaison.

Les "immatriculations définitives des véhicules neufs signifient leur mise en circulation", a expliqué l'Office, pré-



cisant que "l'examen de ces immatriculations définitives, au regard des importations, fait apparaître qu'une partie des véhicules n'est pas immatriculée au cours de l'année d'importation ou de fabrication".

Concernant la répartition des immatriculations et ré-immatriculations durant le 2<sup>e</sup> semestre 2019, selon le type de véhicules, l'ONS indique que le "parc automobile algérien se compose de 598.644 véhicules de

tourisme (69,46 % du chiffres globale 861.837), de 137.795 camionnettes (15,99 %) et 64.311 motos (7,46 %)". Le parc national compte aussi 28.751 camions (3,34 %), 9.219 tracteurs agricoles (1,07 %), 7.806 remorques (0,91 %), 6.804 autocars-autobus (0,79 %), 7.644 tracteurs routiers (0,89 %) et enfin 863 véhicules spéciaux (0,10 %).

Pour ce qui concerne la répartition régionale, les cinq premières wilayas

qui ont enregistré le plus grand nombre d'immatriculation et de ré-immatriculation durant le 2<sup>e</sup> semestre 2019, sont celles d'Alger avec 97.624 unités (11,33 % de la totalité), suivie de Blida avec 61.388 (7,12 %), Constantine avec 37.728 unités (4,38 %), M'sila avec 31.624 unités (3,67 %) et Sétif avec 29.061 (3,37 %).

Selon la nationalité des constructeurs, les véhicules neufs et d'occasion immatriculés et ré-immatriculés, durant les six derniers mois de 2019, sont surtout français (233.577 véhicules, dont 23.768 véhicules neufs), suivis des allemands (91.205, dont 16.305 véhicules neufs), des japonais (89.323, dont 6.510 neufs et enfin chinois (24.393 unités, dont 5.144 véhicules neufs).

Selon les données de l'Office, la source gasoil a représenté plus que le tiers, soit 39 % du parc national roulant alors que la source essence a totalisé le reste.

Parmi les véhicules roulants au gasoil, 24 % sont des véhicules de tourisme, alors que les véhicules utilitaires (camions et camionnettes) ont représenté que 12 %.

Les véhicules appartenant aux corps constitués ainsi que les conclaves étrangers ne sont pas comptabilisés dans le fichier du parc national automobile de l'ONS.

FABRICATION ET INSTALLATION DE PLAQUES D'IMMATRICULATION

## La wilaya d'Alger invite les opérateurs à régulariser leur situation

Dans un communiqué, la wilaya d'Alger a appelé les personnes exerçant les activités de fabrication et d'installation des plaques d'immatriculation des véhicules à se rapprocher de ses services afin de se conformer aux dispositions du décret exécutif numéro 21-48 du 19 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités de fabrication et d'installation des plaques

d'immatriculation des véhicules et leurs caractéristiques, publié au Journal officiel numéro 7.

En effet, l'exercice de l'activité de fabrication de plaques d'immatriculation est soumis à l'obtention d'un agrément délivré par arrêté du wali territorialement compétent, alors que l'exercice de l'activité d'installation des plaques d'immatriculation est soumis à

l'obtention d'une autorisation délivrée par arrêté du président de l'assemblée populaire communale territorialement compétent.

Les personnes physiques et morales exerçant les activités de fabrication et d'installation des plaques d'immatriculation, avant la publication de ce décret dans le Journal officiel, peuvent continuer à exercer leurs activités mais doivent se conformer

## La meilleure marque automobile en 2021 selon Consumer Reports

L'association de consommateurs américaine "Consumer Report", qui publie un magazine mensuel du même nom, a publié son bulletin annuel qui évalue les marques automobiles et leurs gammes. Pour son classement 2021, c'est le constructeur automobile japonais, Mazda, qui termine en première position, devant BMW et Subaru, qui occupent respectivement les deuxième et troisième places.

Un autre constructeur européen

figure dans le Top 10, il s'agit de Porsche qui termine en quatrième position. Honda est en hausse de dix places cette année pour atterrir en cinquième position, dépassant ainsi Toyota qui se trouve en sixième position en 2021. Pour classer ces marques, les experts de "Consumer Reports" ont récolté tout au long de l'année des données auprès de plusieurs propriétaires des véhicules. Ils ont examiné plusieurs facteurs, en se basant sur 50 tests. Ils ont notamment

pris en compte les performances lors des essais routiers, la fiabilité anticipée, la satisfaction des propriétaires, l'avancement technologique, la sécurité et le respect de l'environnement. En 2020, Mazda a remporté le palmarès annuel des marques les plus fiables du magazine "Consumer Reports" pour la première fois de son histoire. En effet, les voitures Mazda offrent un mélange unique de plaisir de conduire, de haute qualité, de fiabilité et de style.

CITROËN ALGÉRIE

## Une tombola à l'approche du 8 mars



À l'occasion de la Journée internationale de la femme qui approche, Citroën Algérie organise une tombola afin de récompenser la fidélité de ses clientes. La tombola reste ouverte jusqu'au 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. 8 clientes seront tirées au sort, elles gagneront chacune un soin en SPA (sur une liste de soins proposés).

La participation à la tombola est, donc, ouverte à toutes les clientes qui effectueront un entretien, une réparation ou/et achat de pièces au sein de deux succursales d'Alger – la succursale de Chéraga et celle de Oued-Smar durant la période de la tombola. Le tirage au sort aura lieu le 9 mars.

OUM EL-BOUAGHI, ZONES HUMIDES DE LA WILAYA

# Baisse du nombre d'oiseaux d'eau migrateurs



**La baisse du nombre d'oiseaux d'eau migrateurs enregistrée au cours de la période d'inventaire hivernal, qui s'est déroulé du 27 au 31 janvier à travers 16 régions humides de la wilaya, est occasionnée par la sécheresse ayant affecté ces zones.**

PAR BOUZIANE MEHDI

Les services de la conservation des forêts de la wilaya d'Oum el-Bouaghi ont enregistré une diminution "sensible" des oiseaux d'eau migrateurs dans les zones humides, lors de l'opération de dénombrement hivernal. C'est ce qu'a indiqué à

l'APS la responsable du service des espèces protégées, de la chasse et de la pêche de cette même direction, Nabila Bouras, affirmant, dans sa déclaration à l'APS, que "la diminution du nombre d'oiseaux d'eau migrateurs enregistrée au cours de la période d'inventaire hivernal, qui s'est déroulé du 27 au 31 janvier à travers 16 régions humides de la wilaya, est occasionnée par la sécheresse ayant affecté ces zones en plus du manque de précipitations".

A ce propos, Mme Bouras a souligné que le "nombre d'oiseaux dénombrés lors de l'inventaire de l'année en cours s'élève à 12.867 sujets de 35 espèces d'oiseaux différentes, contre 27.415 oiseaux dénombrés en 2020". Le plus grand nombre d'oiseaux inventoriés, fin janvier dernier, concerne l'oiseau tadorne de belon,

dont le nombre de sujets dénombrés s'élève à "5.097, suivi du foulque macroule avec plus de 2.940 sujets", a fait savoir la même responsable.

S'agissant du flamant rose, Mme Bouras a déclaré que le "nombre de sujets dénombrés a considérablement diminué au cours de l'année en cours, avec seulement 145 oiseaux recensés contre 8.756 en 2020, et ce, en raison du manque d'eau dans les zones humides de la wilaya".

Selon l'APS, la wilaya "d'Oum el-Bouaghi compte 16 zones humides, dont 8 sont classées aires protégées dans le cadre de la convention Ramsar", parmi lesquelles 11 zones humides sont naturelles tandis que les 5 autres sont artificielles, à savoir des retenues d'eau et des barrages.

B. M.

BISKRA, FILIÈRE OLÉICOLE

## Une valeur ajoutée pour le secteur agricole

La filière oléicole se développe de plus en plus dans la wilaya de Biskra et constitue aujourd'hui un générateur de valeur ajoutée pour l'agriculture au regard de l'extension des superficies qui lui sont allouées, mais aussi de la production, qualitative et quantitative, engrangée. L'oléiculture, selon les professionnels du secteur agricole, s'est ainsi développée de manière tangible dans cette wilaya, connue pour la diversité de ses produits agricoles, notamment les dattes comme produit phare, les légumes primeurs, les fruits et les viandes.

Avec une "production annuelle se rapprochant des 200.000 quintaux d'olives de table et 50.000 quintaux d'olives destinés à l'extraction d'huile, la filière oléicole occupe donc une place importante dans la liste des produits agricoles locaux", a indiqué à l'APS le chef du service de

l'organisation de la production et du soutien technique de la direction locale des services agricoles, Mohamed Mouada. L'oléiculture, selon M. Mouada, "attire chaque année un nombre croissant d'investisseurs, contribuant ainsi à l'augmentation du nombre d'oliviers qui s'élève à environ 1,4 million d'arbres de diverses variétés d'olives comme chemlel et sigoise, mais aussi à l'extension des superficies affectées à cette culture à hauteur de 5.000 hectares. Les perspectives des agriculteurs se sont clarifiées au fur et à mesure des expériences acquises pendant plus de deux décennies concernant les méthodes adéquates de plantation, d'irrigation et de prévention des fléaux".

L'extension actuelle de la filière oléicole est le fruit des efforts consentis par les agriculteurs, de

l'accompagnement d'organismes et dispositifs d'aide, notamment les instituts techniques à travers des formations dispensées aux agriculteurs concernés, ainsi que le recours aux mécanismes de traitements antiparasitaires. Les agriculteurs de la région de Biskra aspirent, à travers des expériences acquises durant plus de 20 ans, à développer la filière de l'oléiculture et améliorer la qualité de la production en optant pour des plants à grand rendement, compatibles avec les spécificités climatiques des régions désertiques. Les expériences ont mis en évidence que la variété locale connue sous le nom de "biskria", constitue l'une des variétés les plus adaptées pour ce climat avec une production de 2 quintaux d'olives par arbre et une quantité d'huile oscillant entre 17 à 25 litres.

APS

ALGER

## Chute d'un revêtement en béton d'un immeuble...

L'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL) a annoncé le lancement des travaux de réparation des dégâts matériels causés par la chute, dans la soirée du vendredi 5 février, d'une partie du revêtement en béton d'un bâtiment sis au site Zaâttria dans la nouvelle ville de Sidi-Abdallah.

Dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook, la direction générale de l'Agence a déclaré que la branche gestion immobilière relevant de l'agence au niveau des 1.000 logements de type location-vente, située à Zaâttria, dans la nouvelle ville de Sidi-Abdallah, est intervenue immédiatement après cet incident, et une société spécialisée a été désignée pour réparer les dégâts.

Des techniciens spécialisés ont été également désignés pour revoir l'opération de revêtement de tous les bâtiments du site.

La chute du revêtement en béton d'un mur au dernier étage d'un immeuble AADL au niveau du site de Zaâttria a détruit plusieurs parties d'un véhicule qui était garé près de ce bâtiment.

A cet égard, la direction générale a affirmé qu'une indemnisation a été versée au propriétaire de la voiture pour le préjudice subi.

L'opération d'indemnisation des dommages causés au bâtiment et au propriétaire du véhicule, sera couverte par la compagnie d'assurance-habitation, conformément à la loi en vigueur.

## ...reprise des activités de loisirs et de pêche dans les ports

La direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'Alger a annoncé, dimanche 7 février, dans un communiqué, la reprise des activités de loisirs et de pêche à travers les ports d'Alger.

Conformément aux instructions du wali d'Alger, les activités de loisirs et de pêche ont repris à travers les ports d'Alger, a précisé la direction, appelant les professionnels du secteur au respect des conditions sanitaires et des mesures relatives à la prévention et la lutte contre la propagation du coronavirus.

Le non-respect des mesures de santé et de prévention en vigueur entraînera des sanctions prévues par la loi, a mis en garde la direction.

APS

JEUNES ENTREPRENEURS DANS LES TIC

# Possibilité d'accès aux marchés du secteur

*L'accès au portail électronique Safqatic peut se faire en cliquant sur le lien dédié à cet effet, et à travers lequel le jeune entrepreneur concerné trouvera toutes les offres présentées par le secteur.*

L'utilisation judicieuse des technologies inhérentes au numérique et les opportunités d'investissement et d'emplois existant dans le secteur de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication

TIC - devrait permettre aux jeunes entrepreneurs algériens porteurs de projets de développement économique et industriel de concrétiser leurs perspectives d'intégration dans l'économie nationale.

Les jeunes entrepreneurs activant dans le domaine de la Poste et des Télécommunications sont invités à accéder au portail électronique "Safqatic, en vue d'y consulter les marchés publics portant sur la réalisation des projets des entreprises et organismes du secteur et décrocher un contrat", a indiqué l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (Anade) dans un communiqué.

"Dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des clauses de la convention conclue avec le secteur de la Poste et des Télécommunications et dans le but de conférer la transparence, faciliter l'accès à l'information et assurer le libre accès des jeunes entrepreneurs promoteurs de micro-entreprises à la commande publique, l'Anade informe l'ensemble des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif de l'Anade, désirant décrocher des projets d'investissement en la matière, qu'elles sont invitées à accéder au portail électronique Safqatic", lit-on dans le communiqué posté par ladite agence sur sa page Facebook.



L'accès à ce portail électronique peut se faire en cliquant sur le lien dédié à cet effet et à travers lequel le jeune entrepreneur concerné trouvera toutes les offres présentées par le secteur.

Ces jeunes peuvent également télécharger une copie du cahier des charges relatif aux projets présentés et consulter tous les marchés publics portant sur la réalisation des projets des entreprises et organismes du secteur.

Les jeunes promoteurs de micro-entreprises peuvent accéder à de plus amples informations, en se rapprochant des agences Anade au niveau de leur wilaya, ou en prenant attache avec l'Anade via les réseaux sociaux. Ce portail, qui se veut un outil assurant plus d'égalité, de transparence et de compétitivité dans ce domaine, pourra devenir l'un des moyens les plus efficaces permettant aux jeunes entrepreneurs, promoteurs de micro-entreprises et start-up d'avoir accès à la commande et à l'offre publiques, lit-on sur le portail électronique, via le lien <https://www.safqatic.dz/ar/ind>.

Il se distingue par son caractère inter-

actif, disposant d'une fenêtre permettant aux jeunes d'apporter leurs contributions et suggestions afin d'optimiser son fonctionnement et enrichir son contenu.

Il convient, toutefois, de souligner que ce portail ne se substitue pas aux dispositions légales en vigueur portant obligation de publier les marchés publics par tous les moyens écrits. Plusieurs appels d'offres nationaux ouverts avec exigence de capacités minimales ont d'ores et déjà été publiés sur le portail.

Une convention-cadre avait été signée, en juin 2020, entre le secteur de la Poste et des Télécommunications et celui de la Micro-entreprise et des Start-up en vue d'encourager les idées et les projets des jeunes dans les deux secteurs, notamment en matière de modernisation du réseau des télécommunications à travers les wilayas.

Il s'agissait d'ériger l'entrepreneuriat en outil efficace pour encourager les jeunes entrepreneurs et investisseurs dans le domaine de la Poste et des Télécommunications, notamment les

micro-entreprises bénéficiant du dispositif de l'Ansej (actuelle Anade).

## Un guide de bonnes pratiques pour les micro-entreprises

Un nouveau cahier des charges et un "guide des bonnes pratiques" destiné à accompagner les micro-entreprises ont été présentés récemment lors d'une réunion présidée par le ministre de la Poste et des Télécommunications et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Micro-entreprises.

"Le nouveau cahier des charges, élaboré par Algérie Télécom, vise à simplifier aux micro-entreprises les procédures pour l'accès à la commande publique, donner plus de transparence et lutter contre tout ce qui est bureaucratie négative", a indiqué le ministre de la poste et des TIC lors d'une réunion d'évaluation de la mise en œuvre d'une convention signée entre les deux secteurs et dont l'objectif est d'encourager et d'accompagner les micro-entreprises et les jeunes à accéder à la commande publique.

Il a indiqué que ce nouveau cahier des charges a été élaboré "suite aux différentes requêtes et remarques de la part de nos jeunes entrepreneurs qui nous ont fait part de clauses discriminatoires, contenues dans les anciens cahiers des charges, qui les excluent d'office de la commande publique".

Le nouveau cahier des charges, destiné aux micro-entreprises, "met en avant leurs spécificités en simplifiant les dossiers et les procédures, et donne plus de clarté et de lisibilité par rapport au besoin du secteur public". Concernant le "guide des bonnes pratiques" pour faciliter l'accès des micro-entreprises à la commande publique, le ministre a souligné qu'il a été élaboré afin de mettre un terme aux "diverses interprétations des textes règlementaires gérant les marchés publics".

R. E.

IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN ALGÉRIE

## Respect scrupuleux des normes de protection de l'environnement

Le ministère de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables a annoncé la parution du livre blanc sur l'impact des changements climatiques en Algérie.

Ce document a été élaboré sur instruction du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, qui a chargé le département de Chems-Eddine Chitour d'engager une réflexion sur les effets des changements climatiques en Algérie, a indiqué le ministère dans un communiqué. "Cette réflexion, qui liste d'une façon

non exhaustive les dégâts humains et matériels occasionnés par les changements climatiques, a été le fruit de la participation de plusieurs départements ministériels et d'universitaires spécialistes de l'environnement", précise la même source.

Le livre blanc décrit les pertes dues aux perturbations climatiques et les efforts qu'a faits l'Algérie pour en atténuer les effets, selon le communiqué. "En s'impliquant dans la diminution des gaz à effets de serre (GES),

l'Algérie souhaite que l'effort réalisé puisse pouvoir être apprécié à sa juste valeur par les organisations internationales en charge du climat, notamment dans le futur, du fait de l'impact négatif dû au stress hydrique", conclut le communiqué. Dans le résumé de présentation au dos du livre, signé par Chitour, il est précisé que cet ouvrage "plaidoyer" n'a pas la prétention d'être exhaustif en rapportant toutes les pertes multidimensionnelles que l'Algérie a subies, du fait des perturba-

tions dues aux changements climatiques. Il a, cependant, pour ambition d'attirer l'attention sur les efforts réalisés pour atténuer les effets néfastes dus en définitive à une consommation encore importante d'énergies fossiles. "L'Algérie fait siens les objectifs du développement du millénaire et sera fidèle à ses engagements qu'elle atteindra d'autant plus vite qu'elle est accompagnée dans leur réalisation", est-il mentionné.

R. E.

ASSASSINAT DE JAMAL KHASHOGGI

# La CIA accuse Mohammed ben Salmane

Le prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane a "validé l'opération visant à capturer ou tuer" en 2018, le journaliste Jamal Khashoggi, écrit la CIA dans un rapport déclassifié vendredi par la Maison blanche, rejeté "totalement" par l'Arabie saoudite.



tuer le journaliste saoudien Jamal Khashoggi", précise la CIA dans un court document déclassifié de quatre pages. Alors que le parti démocrate avait appelé à la mise en cause du prince saoudien dans l'horrible assassinat du journaliste, et accusé l'ex-Président Trump de l'avoir protégé, Biden qui avait promis de faire payer le commanditaire de du meurtre, semble revenir sur sa promesse. Selon le *New York Times*, "Biden ne pénalisera pas le prince héritier saoudien pour le meurtre de Khashoggi", craignant pour les relations de son pays avec l'Arabie Saoudite.

L'administration Biden a, par ailleurs, annoncé des restrictions de visas pour 76 Saoudiens accusés

d'avoir "menacé des dissidents à l'étranger. Nous sommes parvenus à la conclusion que le prince héritier

d'Arabie saoudite Mohammed ben Salmane a validé une opération à Istanbul, en Turquie, pour capturer ou

YÉMEN

## Conférence des donateurs, les déplacés confrontés à un risque de famine

Une conférence de haut niveau est prévue lundi, à Genève pour appeler à un soutien international au peuple yéménite, coïncidant avec une visite de l'envoyé spécial de l'Onu au Yémen, Martin Griffiths, à la capitale saoudienne, Ryadh, axée sur les moyens d'instaurer un cessez-le-feu dans ce pays où les déplacés sont confrontés à un risque imminent de famine.

Le Haut Commissariat pour les réfugiés a souligné qu'"afin de mobiliser le soutien international en faveur du peuple yéménite, Filippo Grandi, le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, participera lundi à la conférence virtuelle de haut niveau pour appeler à un soutien international robuste envers des efforts d'aide humanitaire vitaux".

Le HCR recherche 271 millions de dollars pour ses opérations au Yémen en 2021. "Seulement 6 % de ce montant a

déjà été reçu et nous pourrions être obligés de réduire considérablement le nombre de bénéficiaires de l'aide, avec des conséquences dramatiques notamment pour les déplacés (...)" a déclaré récemment le porte-parole du HCR Boris Cheshirkov. Lundi soir, M. Griffiths est arrivé à Ryadh dans le cadre du renforcement des "efforts pour parvenir à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, l'allègement des souffrances du peuple yéménite et la reprise du processus politique". Le porte-parole des Nations unies, Stéphane Dujarric avait indiqué qu'"il est prévu que Griffiths se réunisse dans les prochains jours avec des responsables et des diplomates yéménites et saoudiens", sans donner de détails supplémentaires. La visite de Griffiths intervient à l'issue d'une série d'escalades militaires sur plusieurs fronts yéménites, en particulier dans la province de Marib. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité

de l'Onu a adopté, jeudi soir, la résolution (numéro 2564), publiée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies (qui stipule que la force armée peut être utilisée pour l'appliquer), a renouvelé le système des sanctions financières et des interdictions de voyager contre des individus et des entités menaçant la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen, jusqu'au 28 février 2022.

Le mandat du groupe d'experts chargés de contrôler l'interdiction d'exportation des armes a été prorogé jusqu'au 28 mars de la même année. Le Yémen fait l'objet de sanctions interdisant les exportations d'armes depuis 2015, conformément à la résolution 2216 du Conseil de sécurité, qui visent le mouvement "Ansarulah" et les forces alliées au défunt Président Ali Abdallah Saleh. Elles sont renouvelées chaque année. La résolution 2564 condamne l'escalade continue à Marib, au Yémen. Elle appelle à cesser immé-

diatement les attaques, sans conditions préalables, à mettre fin à l'escalade et à cesser le feu dans toutes les régions du pays.

Le document souligne la responsabilité du mouvement houthi quant au "super-tanker de stockage et déchargement" de pétrole "Safer", amarré en mer Rouge, au nord de la ville yéménite d'Al-Hodeïda.

Le Conseil de sécurité s'est félicité de la formation du nouveau gouvernement yéménite conformément à l'Accord de Ryadh et a appelé, dans sa résolution, à la reprise urgente des pourparlers entre les différentes parties.

SYRIE

## La DCA repousse une attaque de missiles au-dessus de Damas

Après le raid aérien des États-Unis dans le nord-est du pays, la capitale Damas a été prise pour cible ce dimanche 28 février, indique *Sana* qui avance une attaque menée par Israël. Des "missiles ennemis" ont été tirés en direction de la capitale syrienne, fait savoir l'agence de presse syrienne *Sana*. Les systèmes de défense antiaériens ont été activés. La télévision d'État rapporte qu'une explosion a été entendue dans cette zone dans la soirée de dimanche. Contacté par *Reuters*, le porte-parole de Tsahal s'est refusé à tout commentaire.

Les militaires syriens "repoussent une attaque de missiles d'Israël", précise *Sana*. La plupart des missiles ont été neutralisés, ajoute le média.

L'attaque survient quelques jours après les frappes américaines autorisées par Joe Biden. Le raid mené le 25 février visait une structure appartenant, selon le Pentagone, à une milice soutenue par l'Iran. Les frappes ont été organisées après "plusieurs attaques" contre des cibles américaines en Irak, d'après son porte-parole John Kirby.

Damas a fustigé les frappes et mis en garde contre une escalade des tensions.

Agences

ANGLETERRE

## Explosion d'une bombe de la 2GM pesant une tonne

Une bombe de la Seconde Guerre mondiale découverte à Exeter, en Angleterre, a explosé lors d'une détonation contrôlée. Des milliers de familles et d'étudiants ont été évacués.

Plus de 2.600 familles et étudiants de l'Université d'Exeter ont été évacués le

26 février après qu'une bombe de la Seconde Guerre mondiale a été découverte sur un terrain privé d'Exeter, en Angleterre, rapporte la police du Devon et de Cornwall sur Twitter. Un cordon de 100 mètres a été érigé, lequel a ensuite été étendu à 400 mètres. La bombe

pesant environ une tonne a explosé le 27 février. "C'est le moment où la bombe de la 2GM a explosé à Exeter [ J ]. La police voulait remercier les résidents d'Exeter, en particulier les 2.600 familles évacuées", ont tweeté les forces de l'ordre en publiant la vidéo des faits.

IRAN

## Téhéran refuse de discuter l'accord nucléaire avec les USA et l'UE

La diplomatie iranienne estime la période actuelle inappropriée pour une réunion informelle sur l'accord nucléaire avec les parties américaine et européenne. L'Iran a rejeté ce dimanche 28 février toute idée de réunion informelle avec les États-Unis et l'Union européenne pour discuter la relance l'accord nucléaire de 2015, insistant sur une levée par Washington de toutes ses sanctions unilatérales. "Compte tenu des récentes actions et déclarations des États-Unis et de trois

puissances européennes, l'Iran ne considère pas que le moment est venu de tenir une réunion informelle avec ces pays, ce qui a été proposé par le chef de la politique étrangère de l'UE", a déclaré dans un communiqué le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Saïd Khatibzadeh, cité par les médias iraniens. Dans un communiqué conjoint diffusé mardi dernier, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni estiment que l'Iran doit coopérer pleinement avec l'Agence inter-

nationale de l'énergie atomique (AIEA) et annuler les mesures qui réduisent la transparence sur son programme nucléaire. Les trois signataires européens (E3) de l'accord de 2015 sur le programme nucléaire iranien déplorent la décision de Téhéran de suspendre le protocole additionnel et les mesures de transparence prévues par le Plan d'action global commun.

Agences

FOOTBALL, CHAMPIONNAT DE LIGUE 1

## MC Alger, la crise ?

Après un début de saison en fanfare, marqué par une série de 8 matchs sans la moindre défaite, le Mouloudia d'Alger marque le pas et flirte à présent avec la crise.

PAR MOURAD SALHI

**D**ixième du championnat d'Algérie avec 19 points seulement, le MC Alger déchanté quelques jours après l'arrivée, pleine d'espoir, de l'entraîneur Abdelkader Amrani à la barre technique. En effet, durant les 7 dernières rencontres du club algérois, toutes compétitions confondues, les coéquipiers de Hachoud n'ont réussi à remporter aucun match. Ainsi, après un match nul à domicile face à l'AS Aïn M'lila, le Doyen a été surpris par le nouveau promu le WA Tlemcen et forcé, par la suite, au partage de points sur ses bases par l'US Biskra, avant de perdre le classico face à la JS Kabylie au stade du 5-Juillet. Parallèlement, le vieux club algérois a concédé deux nuls dans la phase de poules de la Ligue des champions contre respectivement le Zamalek en Égypte (0-0) et l'Espérance de Tunis à domicile (1-1). Ceci pour dire que malgré le changement opéré au niveau de la barre technique avec le départ de Nabil Neghiz et l'arrivée d'Abdelkader Amrani, le Mouloudia continue de manger son pain noir. Certes, avec 3 matchs en moins (USMA, ASO Chlef et JSM Skikda), le club pourrait rebondir mais la tension monte dans les vestiaires, surtout chez les supporters. Une chose est sûre, la dernière défaite contre la JSK risque de laisser des séquelles avant le déplacement au Sénégal pour y affronter la formation de Teungueth, le 5 mars prochain pour



le compte de la 3<sup>e</sup> journée de la phase de poules du groupe D, de l'épreuve continentale. Un autre échec lors de ce match, à ne pas rater dans cette épreuve continentale, aura des conséquences fâcheuses sur le club. Le président du Mouloudia d'Alger, Abdenacer Almas, a renouvelé sa confiance à l'entraîneur Abdelkader Amrani qui restera à la barre technique du Mouloudia malgré les nombreuses critiques des supporters, voire même de certains joueurs. Par contre, le premier responsable du club pointe du doigt les joueurs en les accusant de ne pas honorer leurs engagements envers le club.

"Amrani a toute notre confiance. On ne peut pas lui reprocher, seul, cette défaite, car les joueurs ont aussi leur part de responsabilité. L'entraîneur a besoin encore de temps pour mettre en place sa méthode. Même lui était très déçu après la défaite contre la JSK. Une chose est certaine, nous n'avons

jamais eu l'intention de nous séparer de lui et il restera jusqu'à la fin de son contrat", a-t-il indiqué.

Le premier responsable du club appelle les joueurs à se concentrer sur leur travail et ne plus penser aux problèmes financiers. "Désormais, nous devons responsabiliser davantage les joueurs. Le problème des salaires ne doit pas les empêcher d'aller de l'avant. Ils jouent pour un prestigieux club, donc ils doivent honorer la confiance placée en eux", a indiqué Abdenacer Almas. Pour ce dernier, les joueurs ne manquent de rien pour réaliser de meilleurs résultats. "La direction a mis tous les moyens à la disposition de l'équipe et les joueurs travaillent dans les meilleures conditions possibles. Nous avons même honoré nos engagements envers eux sur le plan financier. Rien ne peut justifier des résultats aussi médiocres", a-t-il dit.

M. S.

COUPE DE LA LIGUE

## Le CRB, le MCA, l'ESS et la JSK exempts du tour préliminaire

Les quatre clubs engagés dans les deux compétitions africaines interclubs ont été exemptés du tour préliminaire de la Coupe de la Ligue professionnelle, dont le début est prévu à la fin de la phase aller du championnat, a annoncé dimanche la Fédération algérienne de football (Faf).

"Les quatre clubs engagés en Coupes africaines et classés premiers du championnat lors de la saison 2019-2020, mais également confrontés à l'accumulation de matchs en retard, en l'occurrence le CR Belouizdad, le MC Alger, l'ES Sétif et la JS Kabylie, sont exemptés du tour préliminaire dans le cadre d'un accompagnement de ces représentants du football algérien", a indiqué l'instance fédérale sur son site officiel. La décision a été prise dimanche, lors de la session ordinaire du Bureau fédéral de la Faf,

tenue au siège de l'instance à Alger, sous la présidence de Kheireddine Zetchi.

La Coupe de la Ligue professionnelle 2021 a fait l'objet d'un exposé de la part du président de la Ligue de football professionnel Abdelkrim Medouar qui a présenté les modalités de son organisation et de son déroulement. "2 variantes ont été proposées aux membres du Bureau fédéral qui ont opté pour le système à 20 clubs (professionnels, ndlr). Cette compétition démarrera dès la fin de la phase aller et après le mercato (la fin du mercato est fixée au 11 avril, ndlr). 8 clubs sur les 16 restants seront tirés au sort pour disputer un tour préliminaire qui permettra la qualification de quatre équipes. Les 4 clubs qualifiés auxquels s'ajouteront les 4 exemptés ainsi que les huit restants disputeront

les 8<sup>es</sup> de finale après un tirage au sort", explique la FAF.

L'instance fédérale précise que "les tours suivants seront disputés de manière classique avec un quart de finale, des demi-finales et une finale, soit un total de 4 à 5 rencontres à disputer par un club pour atteindre l'ultime stade. Le premier club tiré au sort recevra sur son terrain et à huis-clos". Lors de la session ordinaire tenue le 26 janvier dernier, le Bureau fédéral de la Faf avait décidé d'annuler l'édition 2021 de la Coupe d'Algérie, pour être remplacée par la Coupe de la Ligue professionnelle, en raison notamment de la situation sanitaire liée au Covid-19. La dernière édition de la Coupe de la Ligue avait été disputée en 2000 et remportée par le CR Belouizdad.

APS

USMA

## Première séance d'entraînement pour Naidji

L'ex-joueur du Paradou Ac, Zakaria Naidji, qui a opté en début d'année 2021 pour l'USM Alger, s'est entraîné pour la première fois avec sa nouvelle équipe. Zakaria Naidji est sur le chemin du retour. Après son passage raté au Portugal, à Gil Vicente, l'ex-meilleur buteur de Ligue 1 est à la recherche de sa forme physique et dans le jeu.

Le natif de Bordj-Bou-Argeridj, qui aura aussi fait un passage du côté du Club Africain, a rejoint l'USM Alger durant le mois de janvier. Naidji vient ainsi de débiter les entraînements avec son nouveau club, en solo d'après le site officiel de l'USMA. S'il sera qualifié à partir de la prochaine fenêtre du mercato (22 mars - 11 avril), l'international algérien (1 sélection) s'est engagé pour une durée d'un an et demi avec l'USMA. À 25 ans, il espère toujours pouvoir rebondir.

CAN U17

## Deux nouveaux amicaux programmés

Après avoir dû annuler la double confrontation face à la Côte d'Ivoire à Alger en raison de la décision de fermeture de l'espace aérien algérien, la Faf a du revoir le programme de préparation de l'EN U-17. C'est finalement au Maroc, pays hôte de la Can U-17 que les jeunes Algériens vont finir leur préparation avec la programmation de deux rencontres face à l'Ouganda et au Ghana les 7 et 10 mars prochain, juste après l'arrivée de l'équipe à Casablanca.

SERIE A

## Ghoulam titulaire et passeur contre Benevento

Après sa belle entrée en jeu en Europa League face à Grenade, Faouzi Ghoulam s'est vu offrir sa deuxième titularisation de la saison en Serie A, pour la réception de Benevento et de nouveau il n'a pas déçu.

En effet ce n'est que la deuxième fois de la saison que le latéral gauche algérien est titulaire en Serie A (la première était face à l'Atalanta en décembre). Il a été préféré à Mario Rui, Elmas ou encore Hysaj pour tenir le couloir face à Benevento afin de se reprendre en championnat après une défaite à Bergame.

Ghoulam est impliqué sur l'ouverture du score signée Mertens à la 34<sup>e</sup> minute puisque sur une balle qui traîne dans la surface, Insigne s'efface et le laisse placer un centre fort vers le point de penalty vers le belge qui marque. Bien qu'en position de hors-jeu Mertens bénéficie du fait que le ballon touche un adversaire avant d'arriver vers lui. Naples s'impose finalement 2-0 grâce un autre but de Politano. Ghoulam qui a joué les 90 minutes a touché 79 ballons, placé 2 tirs et s'est imposé sur 4 duels aériens. Un match plein pour le joueur qui a fêté ses 30 ans il y a un mois.

## LES VACANCES DU PETIT NICOLAS



21h00



Nicolas quitte la cour de récré pour l'hôtel Beau-Rivage où il passe l'été avec ses parents, Mémé, et une bande de chouettes copains. Il y a Blaise, qui est du coin, Fructueux, qui mange tout, Côme, qui a toujours raison... Il fait aussi la connaissance d'Isabelle, fillette au regard inquiétant, à laquelle Nicolas croit que ses parents veulent le marier...

## À LA DÉRIVE



21h00



Tami Oldham est venue chercher un peu d'aventure à Hawaii. Elle rencontre Richard, un navigateur de bateau de plaisance. Ils tombent rapidement amoureux l'un de l'autre. Richard accepte de convoyer un bateau vers la Californie. Très épris de Tami, il veut qu'elle l'accompagne. Une énorme vague dévaste le bateau et Richard est projeté en mer. Tami le sort de l'eau mais le jeune homme est gravement blessé.

## LES POUVOIRS EXTRAORDINAIRES DU CORPS HUMAIN



21h00



Dans ce numéro inédit, Adriana Karembeu et Michel Cymes décryptent les pouvoirs du seul organe irremplaçable de notre corps. Comment fonctionne la mémoire ? Démonstration avec la neurologue Sarah Benisty, et deux comédiens, François Berléand et François-Xavier Demaison. Comment améliorer nos capacités de mémorisation ? Guillaume Petit-Jean, champion de France de la mémoire, livre des astuces.

## LE PONT DU DIABLE



21h00



André Savignac est maire d'une des plus belles communes du département de l'Hérault : Saint-Guilhem-le-Désert. Le paisible quotidien du village est bouleversé lorsque l'édile est retrouvé pendu sur le pont du Diable. L'enquête débute péniblement. S'agit-il d'un crime maquillé en suicide ? Marina Fazergues, commandant au SRPJ de Montpellier, est sollicitée pour faire avancer les investigations.



# LA SELECTION DU MIDI LIBRE

## DIABÈTE UNE ADDITION SALÉE



21h00



C'est un fléau qui touche déjà plus de 430 millions de personnes dans le monde et devrait frapper 1 adulte sur 10 en 2040. Maladie auto-immune pour celui de type 1, liée à la malbouffe et à la sédentarité pour le type 2, le diabète se déclare sans prévenir. Le traitement de cette maladie pâtit d'une obsession partagée par la communauté médicale et les laboratoires : celle du contrôle glycémique.

## FORD BOYARD



21h00



Anne-Élisabeth Lemoine évoque son aventure : "L'équipe de C à vous est passée juste après celle de Florent Manaudou... Pour moi, faire l'émission, c'était un peu comme aller aux J.O. à la place de ce champion de natation ! Plus sérieusement, je n'ai pas été la pire, mais certainement pas la meilleure candidate."

## PÉKIN EXPRESS, PISTES DE LA TERRE ROUGE



21h00



Pour cette deuxième étape en Ouganda, les candidats vont découvrir les régions les plus reculées de la montagne ougandaise. Un binôme aura même la chance de passer 48h dans la forêt impénétrable de Bwindi à observer les gorilles. La dernière ligne droite est rythmée par le retour du fameux drapeau noir.

## SWAT ZONES D'OMBRE



21h00



L'équipe traque un prisonnier qui a réussi à s'évader. Sa capture est d'autant plus importante qu'il a ouvertement annoncé qu'il souhaitait abattre Tan ainsi que toutes les autres personnes ayant participé à son arrestation et à son incarcération. Chris réalise à quel point la loi n'est pas égale pour tous lorsqu'elle arrête le fils d'une homme influent. La relation entre Nichelle et Hondo est perturbée par l'arrivée surprise de la soeur du lieutenant...

Web : [www.lemidi-dz.com](http://www.lemidi-dz.com)  
**MIDI**  
Libre  
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni  
e-mail : [direction@lemidi-dz.com](mailto:direction@lemidi-dz.com)

La rédaction  
e-mail : [redaction@lemidi-dz.com](mailto:redaction@lemidi-dz.com)

Standard : 021.18.22.67  
Rédaction : Tél-Fax : 023.18.22.67  
Publicité : Tél-Fax : 023.18.22.67  
[publicite@lemidi-dz.com](mailto:publicite@lemidi-dz.com)  
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP  
01, avenue Pasteur, Alger

Impression :  
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre  
EURL Midi Libre  
au capital social de 12.000.000 DA  
Compte Bancaire :  
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16  
Adresse : 12 rue Fouzia-Moulahe Rostomia Clairval Alger.

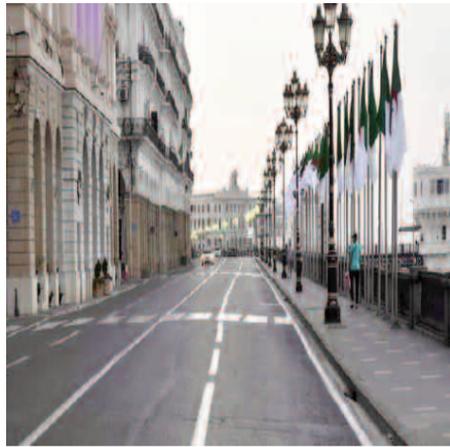
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	05:53
Dohr	13:00
Asr	16:13
Maghreb	18:45
Icha	20:03

## CONFINEMENT PARTIEL A DOMICILE CONTRE LE COVID-19

# RECONDUIT POUR UNE QUINZAINNE DE JOURS DANS 19 WILAYAS

Le gouvernement a décidé, sur instruction du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de proroger de 15 jours le confinement partiel à domicile de 22h à 5h le lendemain dans 19 wilayas du pays à compter de mardi 2 mars, dans le cadre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19), indique un communiqué des services du Premier ministre. En application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune et au terme des consultations avec le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus et l'autorité sanitaire, le Premier ministre Abdelaziz Djerad a décidé des mesures à mettre en œuvre au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire. S'inscrivant toujours dans l'objectif de préserver la santé des citoyens et à les prémunir contre tout risque du virus et soutenue par la démarche basée sur la prudence, la progressivité et la flexibilité, ces mesures visent la reconduction du dispositif actuel de protection et de prévention au regard de l'évolution de la situation épidémiologique et en prenant en compte la mise en place des nouvelles wilayas. La mesure de confinement partiel à domicile est prorogée, pendant une durée de 15 jours de 22h jusqu'au lendemain à 5h du matin est applicable dans les 19 wilayas suivantes : Batna, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel,



Sidi Bel-Abbès, Constantine, Mostaganem, M'sila, Oran, Bumerdès, El-Tarf, Tissemsilt, Aïn-Témouchent et Relizane. Les walis peuvent, après accord des autorités compétentes, prendre toutes mesures qu'exige la situation sanitaire de chaque wilaya, notamment l'instauration, la modification ou la modulation des horaires, de la mesure de confinement à domicile partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs communes, localités ou quartiers connaissant des foyers de contamination. La prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement

familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements tels que les regroupements au niveau des cimetières.

Les walis veilleront au respect de cette interdiction et de l'application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements.

Enfin, le gouvernement réitère ses appels de prudence en direction des citoyens notamment devant le risque actuel de circulation de nouveaux variants du Covid-19 à travers le monde et en appelle à la responsabilité individuelle et collective de tous pour poursuivre, avec autant de détermination, la mobilisation et la discipline qui ont permis, jusque là, d'aboutir à la stabilisation de la situation épidémiologique dans notre pays.

Les citoyens sont appelés à agir de sorte à éviter de faire annihiler les efforts consentis et à sauvegarder ce qui a été réalisé à ce jour, grâce justement à la discipline et aux sacrifices consentis par nos citoyens.

Il s'agira d'éviter, en toute responsabilité, les situations d'attroupement et de contacts physiques qui favorisent la propagation de cette épidémie et à continuer à observer scrupuleusement les mesures barrières préconisées, telles que la distanciation physique, le port du masque obligatoire et le lavage fréquent des mains.

## PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

### Appel à participation pour les jeunes créateurs

Un appel à candidature à l'adresse des jeunes auteurs et artistes de différents horizons a été lancé par le ministère de la Culture et des Arts pour prendre part à la prochaine édition du Prix du président de la République pour les jeunes créateurs Ali-Maâchi, annonce le ministère sur son site internet.

Ce prix est ouvert aux écrivains (roman, poésie et texte dramaturgique), aux musiciens et compositeurs, aux comédiens, aux chorégraphes et danseurs, aux plasticiens et aux cinéastes âgés de 18 et 35 ans. Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers sur le site internet du ministère de la Culture et des Arts, ou au niveau du ministère de la Culture et des Arts, des directions de culture de wilaya, des maisons de la culture. Les dossiers de candidature doivent comporter une demande manuscrite de participation, un curriculum vitae, une copie de l'œuvre présentée au concours et une fiche technique. Le prix comprend un certificat de mérite et une récompense pécuniaire. Les candidatures doivent être transmises avant la mi-avril, alors que la cérémonie de remise du prix aura lieu le 8 juin prochain.

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### La Seaal annonce des coupures dans plusieurs communes d'Alger

L'alimentation en eau potable sera coupée ou perturbée dans plusieurs communes de la capitale à partir du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, suite à un incident survenu sur le réseau, a annoncé la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal), dans un communiqué. Des travaux de réparation d'une canalisation principale de transfert d'eau sont à l'origine de cette coupure ou des perturbations. Cette opération de réparation peut durer jusqu'au mardi 2 mars à 20h. L'alimentation en eau potable reprendra progressivement la journée du mercredi 3 mars 2021.

Ces travaux, localisés au niveau de la station de dessalement d'eau de mer Sdem El Hama dans la commune de Belouizdad, engendreront un déficit en production qui générera une suspension de l'alimentation en eau potable.

Les communes suivantes seront concernées : Alger-Centre, Sidi-M'hamed, Belouizdad, El-Mouradia, Kouba, Bologhine, Oued-Koriche, Raïs-Hami et La Casbah. Une forte perturbation touchera également les communes de la partie est et ouest de la capitale. Il s'agit de Bir-Mourad-Raïs, El-Madania, Gué-de-Constantine, El-Biar, Birkhadem, Hydra, Ben-Aknoun, Beni-Messous, Bouzareah, Birtouta, Tessala el-Merdja, Khraicia (en partie), Draria, El-Achour, Baba-Hassen, Douéra, Ouled-Fayet, Chéraga, Saoula, Soudania, Dély-Brahim, Hussein-Dey, El-Magharia, Bachdjerrah, Zéralda, Staoueli, Aïn-Benian, Mahelma, Rahmania. Des "dispositions seront prises par la Seaal sur le terrain pour compenser une partie de la production et réduire l'impact sur la population", poursuit la Seaal, qui prie ses clients de l'excuser des désagréments causés par ces travaux, et met à leur disposition, pour toute information, le numéro de son centre d'accueil téléphonique opérationnel, le 15 94, accessible 7j/7 et 24h/24.

## PRÉTENDUE SOUVERAINETÉ DU MAROC SUR LE SAHARA OCCIDENTAL

# BIDEN CONTRAINT D'ANNULER LA DÉCISION DE SON PRÉDÉCESSEUR ?

Le Président américain Joe Biden annulera la décision de son prédécesseur concernant la reconnaissance de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental et finira par mettre en application le plan de paix de James Baker proposé en 2003, prédit le chercheur marocain Ali El Alaoui. "L'administration américaine est aujourd'hui dans l'obligation de reconnaître que la solution démocratique au Sahara occidental n'est pas uniquement nécessaire, mais elle est aussi inévitable", estime le chercheur cité par le site sahraoui Sumoud reprenant un passage d'une tribune de l'auteur

publiée dans le journal de l'entité sioniste, Haaretz. Selon le chercheur, la nouvelle réalité géostratégique impose aux États-Unis de revoir leur politique dans la région du Maghreb, précisant que la "tenue d'un référendum pour l'autodétermination du peuple sahraoui reste la meilleure solution. Le plan de paix de James Baker, ancien envoyé du Secrétaire général de l'Onu auquel devrait revenir les États-Unis, prévoit précisément la mise en place de mécanismes permettant d'organiser le référendum d'autodétermination dans les meilleurs délais", rappelle l'auteur.

"Biden est, avant tout, un homme pragmatique mais il considère également les droits de l'Homme comme une priorité pour la politique étrangère américaine rejoignant les positions de Bernie Sanders (sénateur démocrate), l'un des plus fervents défenseurs des droits du peuple sahraoui", note El Alaoui. En décembre dernier, l'ancien Président américain, Donald Trump, avait annoncé reconnaître la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental en échange de la normalisation des relations entre le régime marocain et l'entité sioniste, alliée des États-Unis.

## TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED

### Le procès de l'ancien wali de Blida reporté

Le pôle pénal économique et financier près le tribunal de Sidi-M'hamed a reporté hier, au 15 mars, le procès de l'ancien wali de Blida, Mustapha Layadhi, poursuivi avec ses coaccusés dans une affaire de corruption et d'abus de fonction. Le report vise à permettre la compulsation du dossier et la comparution de tous les accusés, actuellement en liberté, dans cette affaire.

L'ancien wali de Blida, Mustapha Layadhi, avait été limogé en août 2018 suite à la crise provoquée par l'épidémie de choléra qui avait alors frappé la région. Il est poursuivi notamment pour dilapidation de deniers publics, abus de fonction et octroi d'avantages injustifiés à un tiers. Parmi les indus bénéficiaires figurent les propriétaires de l'entreprise Attia-Electronics qui se sont vu accorder de gré à gré des privilèges incessibles pendant 30 ans et ont bénéficié d'avantages injustifiés lors de la passation de marchés en usant de l'influence d'agents de différentes instances.

## PORTÉ DISPARU DEPUIS CINQ JOURS

### Le youtubeur "Fekrinho" retrouvé mort à la plage Cap-Roux

La dépouille du youtubeur Fekri Ben Chenane, connu sous le pseudonyme de "Fekrinho", a été retrouvée sans vie, lundi, par une équipe de plongeurs de la Protection civile d'Oran, à la plage Cap-Roux. Selon le communiqué de la Protection civile, le cadavre a été retrouvé coincé entre les rochers, et des membres de sa famille, qui se sont déplacés sur place aujourd'hui, ont bien confirmé qu'il s'agit de leur fils disparu il y a cinq jours.

Le corps du jeune "Fekrinho" a été transféré vers la morgue de l'hôpital central d'Oran pour une autopsie afin de définir les raisons de son décès qui reste un grand mystère. "Sorti mercredi dernier pour aller faire sa séance de jogging à la forêt de Canastel, le jeune homme n'est pas revenu à son domicile", témoigne sa famille qui n'a pas pu retrouver sa trace malgré des recherches intenses. La disparition de "Fekrinho" a enflammé la Toile dont il est un des "influenceurs", très connu pour ses vidéos à la fois drôles, caustiques et humaines, faisant de sa chaîne une des plus regardées en Algérie.